

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,
L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT**
PROCÈS-VERBAL

12^e séance tenue le 10 octobre 2019 à 12 h
Maison du citoyen, salle des Comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Maude Marquis-Bissonnette, présidente – Conseillère – District du Plateau (n° 4)
M. Jocelyn Blondin – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)
M. Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)
M. Marc Carrière, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)
M^{me} Véronique Martin – Organisme, communauté économique
M. Mario Gauthier – Organisme, développement du territoire
M. Benoit Delage – Organisme, environnement
M^{me} Anne Robinson – Organisme, habitation
M^{me} Sophie Lamothe – Citoyenne

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

M. Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l'urbanisme et du développement durable
M. Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes
M^{me} Chantal Lanoix – Chef de section, réglementation
M^{me} Chantal Marcotte – Directrice, Service de l'environnement
M. Frédéric Vandal – Coordonnateur de la politique environnementale, Service de l'environnement

Observateur

M. Alexandre Séguin – Adjoint politique

ABSENCES :

Ressource interne

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

Membres

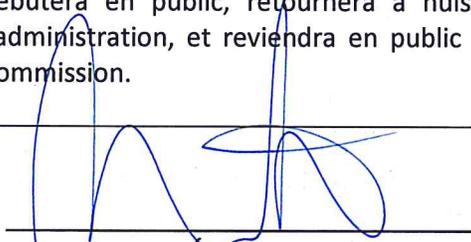
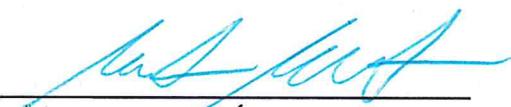
M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)
M. Samy Thomas – Organisme, habitation
M. Howard Powles – Citoyen

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 12 h 04.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec modifications. Le point 12 est retiré de l'ordre du jour. Le point 11 débutera en public, retournera à huis clos pour la présentation de la recommandation de l'administration, et reviendra en public pour le vote des membres et la recommandation de la Commission.

 PRÉSIDENTE	 SECRÉTAIRE
---	--

3. Approbation et signature du procès-verbal de la 10^e séance tenue le 17 juin 2019

L'approbation et la signature du procès-verbal sont remises à la prochaine séance. Des modifications ont été apportées au procès-verbal à la suite des commentaires de M^{me} la présidente. Le procès-verbal modifié sera renvoyé aux membres pour qu'ils prennent connaissance de ces modifications.

4. Date de la prochaine séance

La prochaine séance de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement (CDTHE) aura lieu le mercredi 4 décembre 2019.

5. Dates des séances proposées 2020

La fréquence des séances par année est plus élevée que prévu initialement. Les membres s'étaient prononcés à une séance ultérieure et préféraient des séances plus fréquentes à des séances moins fréquentes et plus longues. La proposition de calendrier pour l'année 2020 est adoptée.

6. Registre des logements abordables et des demandeurs – Point d'information

Plusieurs organismes en logements abordables sont présents sur le territoire de la Ville. La multitude de points d'entrée pour trouver du logement abordable et social serait propice à la création d'un guichet unique. La table de concertation sur le logement a tenu une rencontre à ce sujet cette semaine. Entre-temps, les services municipaux travaillent à la création du registre des logements abordables et des demandeurs. Le dossier chemine et reviendra à la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement dans les prochains mois.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le cheminement du dossier et le rôle de la Commission;
- Ce registre émane d'un mandat du conseil et se retrouve dans le plan d'action de la Commission;
- Le porteur de ce guichet unique reste à être déterminé.

7. Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds vert – Point d'information

Dès cet automne, les organismes pourront demander une subvention dans le cadre du Fonds vert sur le portail prévu à cet effet. De plus, l'arrimage entre les différents services municipaux se fera maintenant à l'automne, plutôt qu'en février, pour éviter un double financement pour un même projet. Les organismes ont été avisés de ces changements en février 2019 et ont reçu une correspondance à cet effet. Par ailleurs, cette demande avait été soumise lors de la révision de la Politique du Fonds vert par l'ancien conseil dans le cadre de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable.

8. Période de questions de citoyennes et citoyens

M. Réal Lalande d'Action Climat Outaouais.

M. Lalande rappelle qu'il était présent à la dernière séance de la CDTHE et que des questions ont été posées à la Commission par Action Climat Outaouais au sujet de la Stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques. Comme la séance de travail à ce sujet était à huis clos, il souhaite connaître les réflexions de la Commission et si elles ont évolué depuis. Il demande également si des consultations plus larges seront menées, notamment auprès des citoyens, et si un échéancier et les modalités pour ces consultations élargies seront établis.

On lui répond que des consultations citoyennes sont prévues et qu'elles s'avèrent cruciales au mandat donné à ICLEI et Ouranos. De la pédagogie auprès des citoyens sera également nécessaire; Action Climat Outaouais peut notamment y jouer un rôle.

9. Mesures réglementaires de promotion du bâtiment vert – Recommandation

Les propositions de nouvelles mesures réglementaires de promotion du bâtiment vert sont présentées aux membres pour recommandation et adoption à la séance du conseil du 22 octobre. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des travaux de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le document *PowerPoint* intitulé « Concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)/Mesures réglementaires de promotion du bâtiment vert » est présenté aux membres.

Durant la présentation, les éléments suivants sont précisés :

- Bref rappel de l'utilité d'un SADR;
- L'échéancier pour adopter le Plan d'urbanisme en concordance au SADR adopté le 8 décembre 2015;
- Les concepts de promotion du bâtiment vert à intégrer à la réglementation, soit :
 - Le chauffage solaire passif;
 - L'utilisation d'énergies renouvelables;
 - La gestion des eaux de ruissellement;
 - L'économie d'eau potable;
 - L'aménagement de toits verts ou blancs;
 - La promotion du véhicule électrique;
- La méthodologie;
- Les règlements à modifier et les processus d'adoption.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- S'assurer que les nouvelles constructions soient localisées à proximité des réseaux de transport collectif et actif;
- Promouvoir le transport actif par l'installation de support à vélo dans les multilogements; le Règlement de zonage prévoit déjà certaines normes à ce sujet;
- Exiger d'autres types d'aménagements que du gazon comme des strates de végétaux, ou exiger un pourcentage de canopée, particulièrement pour les cours d'école;
- Viser la totalité de la captation des eaux pluviales dans le sol; la réglementation empêche déjà le rejet des eaux pluviales dans les égouts municipaux;
- Évaluer la possibilité d'exiger l'installation de l'infrastructure qui permettra l'installation de bornes dans les nouvelles constructions, sans exiger l'installation de la borne elle-même;
- Les exigences proposées de bornes électriques sont un juste milieu entre les limites de la réglementation, la promotion de la transition vers les véhicules électriques, la capacité de l'industrie et l'abordabilité résidentielle;
- La possibilité d'exiger la norme *Solar Ready*;
- L'accessibilité à des bornes de recharge électrique est nécessaire pour le développement du tourisme;
- La possibilité d'exiger un type d'asphalte perméable et de noues végétalisées dans les espaces de stationnement;
- Des précisions sur l'effet de gel suite à l'adoption de l'avis de motion par le conseil municipal;
- Le reclassement des matériaux de revêtement extérieur et la possibilité de diminuer l'utilisation de matériaux qui utilisent le ciment;
- L'impact de certains éléments de promotion du bâtiment vert sur les projets de la Société d'habitation du Québec qui bénéficieront de subventions du programme Accès-Logis;
- Les limites de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) concernant la participation citoyenne; l'adhésion versus la participation; il faut viser au-delà de ce qui est prescrit dans la LAU;
- Des rencontres participatives avec les citoyens des secteurs est et ouest ont eu lieu en 2020;
- La Société de Transport de l'Outaouais recommande que les ouvertures de rues se fassent en quadrillage pour favoriser les transports en commun et actifs;
- Les projets de développement intégré doivent déjà inclure une étude portant sur les déplacements;
- La définition d'incombustible au Code est à valider;
- Lors de rénovations, la partie du bâtiment qui est rénové, même si elle bénéficie de droits acquis, doit se faire en conformité au Code national du bâtiment;
- Viser des actions plus ambitieuses;

- Le pourcentage de canopée vise davantage la politique de l'arbre et sera traité dans la Stratégie des enjeux liés aux changements climatiques;
- Aider les citoyens à s'approprier les outils liés à la réglementation d'urbanisme pour qu'ils puissent faire partie des changements en organisant, par exemple, des exercices pédagogiques.

10. Programme de soutien aux écogestes – Recommandation

Une première séance d'analyse et de réflexion par la Commission concernant le programme de subvention aux écogestes a eu lieu au printemps 2019. Des orientations ont alors été données par la Commission pour guider l'administration dans l'élaboration de ce programme. Les membres sont maintenant invités à se prononcer sur la proposition finale afin d'émettre une recommandation au conseil municipal.

Le document *PowerPoint* « Programme de soutien aux écogestes » est présenté aux membres.

Durant la présentation, les éléments suivants sont précisés :

- La mise en contexte : inciter un changement de comportement et renforcer des comportements écoresponsables tels que visé dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé, la Politique environnementale et la Politique d'habitation;
- La proposition pour la première année : subventionner les couches lavables et la conversion de fournaises au mazout;
- Les raisons pour lesquelles ces deux écogestes ont été ciblés;
- Les deux programmes québécois disponibles aux propriétaires à travers le Québec pour le remplacement d'un système de chauffage au mazout;
- Les précisions sur les subventions offertes;
- Les impacts estimés de ces écogestes.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le critère pour être admissible à la subvention pour l'achat de couches lavables, soit être une famille ayant des enfants de moins de deux ans;
- Le nombre de familles qui bénéficieront de cette subvention ne sera pas très élevé; le plus gros impact se fera au niveau de la sensibilisation et l'éducation;
- Évaluer la possibilité d'instaurer un système pour retourner ou recycler les couches lavables;
- Il n'y a pas d'estimation disponible du nombre de maisons utilisant un système de chauffage au mazout;
- L'organisme à but non lucratif partenaire de la Ville, qui fournira les couches lavables aux familles admissibles, devra faire une reddition de compte, comme tous les organismes qui ont une entente avec la Ville;
- Le rendement du coût à la tonne de réduction de gaz à effet de serre pour le chauffage au mazout pourrait être une mesure intéressante;
- Il serait important d'avoir une estimation approximative du nombre d'années requises à changer le parc résidentiel utilisant encore le chauffage au mazout; si le potentiel est intéressant, cela pourrait justifier un budget plus important dans les années à venir;
- Les centres de la petite enfance (CPE) pourraient offrir un service de couches lavables;
- Dans l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville de Gatineau, les mesures liées à l'habitation ont eu le plus grand impact;
- La Ville devrait investir davantage dans les arbres, la verdure et l'eau que de subventionner les couches lavables;
- L'approche choisie, soit un partenariat avec un organisme à but non lucratif pour distribuer les couches lavables, est favorable au rapprochement des citoyens et apporte une stabilité dans leurs actions;
- Une expertise serait nécessaire pour accompagner les citoyens qui souhaitent stimuler leur efficacité énergétique;
- La subvention pour le remplacement d'un système de chauffage de mazout équivaut à 75 % des coûts;
- La recommandation doit être scindée en deux; une pour les couches lavables et une pour les systèmes de chauffage au mazout.

EN CONSÉQUENCE, la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande au conseil d'approuver l'implantation du programme de soutien aux écogestes, ayant les caractéristiques suivantes :

- Subventionner à un maximum de 5000 \$ le remplacement des systèmes de chauffage central utilisant du mazout puisque la valeur moyenne pour le remplacement d'une fournaise au mazout est estimée à environ 5000 \$;

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
8	0	0	4

- Offrir un soutien financier à un organisme à but non lucratif œuvrant dans le soutien aux familles afin d'offrir gratuitement des couches lavables pour une valeur maximale de 500 \$ par famille.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
4	1	3	4

11. Bilan des collectes spéciales de la première année et nombre de collectes pour 2020 – Recommandation

Le bilan des collectes spéciales de la première année se fera en public. Suite au bilan, l'administration fera sa recommandation sur le nombre de collectes pour l'année 2020 à huis clos. Enfin, la séance sera de retour en public pour le vote des membres et la recommandation de la Commission.

Le document *PowerPoint* « Bilan des collectes spéciales 2018-2019 » est présenté aux membres.

Durant la présentation, les éléments suivants sont précisés :

- La mise en contexte, soit la recommandation de la CDTHE lors de la séance du 1^{er} novembre 2018;
- Un rappel des changements apportés au service de collectes en 2018-2019;
- La définition et le calendrier des collectes spéciales en 2019;
- Le bilan 2018-2019 des encombrants-déchets collecté à la rue et apporté au centre de transbordement;
- Le bilan 2018-2019 des résidus de construction collecté à la rue et apporté aux écocentres;
- Les constats des collectes spéciales, centres de transbordement et écocentres.

Par la suite, la séance devient à huis-clos.

Huis clos

Les recommandations du Service de l'environnement sont présentées aux membres.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Les citoyens qui n'ont pas accès à un écocentre est un enjeu;
- Statu quo sur les huit collectes par année et réévaluer l'année prochaine;
- Les collectes spéciales sont un service offert au citoyen, il faut les aider à se défaire de leur encombrants, déchets et matériaux de construction; d'une façon ou d'une autre; ils finiront au centre de transbordement ou à l'écocentre;
- L'ajout de collectes n'est pas nécessairement proportionnel à la quantité d'encombrants, déchets et matériaux de construction ramassés;
- Il faut encourager le citoyen à se responsabiliser et réduire le nombre de collectes, mais conserver les heures d'ouverture des écocentres telles qu'elles sont;
- Deux votes seront tenus, un sur le service de gestion des matières résiduelles et l'autre sur le mandat de Service de l'environnement de faire un bilan des collectes spéciales à la CDTHE en prévision de l'étude du budget 2021.

La séance est de retour en public.

Publique

Les recommandations sont présentées aux personnes présentes dans la salle. Un vote est tenu pour chaque recommandation.

R-CDTHE-2019-10-10 / 04

EN CONSÉQUENCE, la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande au conseil d'apporter un changement au service de gestion des matières résiduelles, soit :

- Quatre collectes spéciales par année;
- Accepter les encombrants déchets gratuitement aux écocentres.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
4	3	0	5

R-CDTHE-2019-10-10 / 05

EN CONSÉQUENCE, la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande au conseil de mandater le Service de l'environnement de faire un bilan des collectes spéciales à la CDTHE en prévision de l'étude du budget 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
7	0	0	5

12. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

13. Levée de la séance.

La séance est levée à 15 h 13.